

mis en ligne le 9 février 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13185 DU 07 FEVRIER 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Grutage de matériaux

14 rue Neuve

Le 14 février 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par DAVID PAYSAGE DAMGAN- Zone artisanale La Lande- 2 impasse des Bruyères-56750 DAMGAN

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion grue, il importe de condamner l'accès rue Neuve.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 14 février 2024 de 13h00 à 15h00, afin de faciliter les travaux de grutage, il importe de fermer la rue Neuve. Une déviation par le boulevard de Toulhars sera installée et le demandeur est autorisé à empiéter sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

